

Assemblée plénière des évêques de France

9 novembre 2002

La pastorale du mariage

"Depuis quelques années, un certain nombre d'aspects de la pastorale du mariage ont changé. Aussi, les prêtres, les diacres et les animateurs pastoraux, souhaitent-ils voir préciser les orientations de l'Eglise catholique, notamment pour la préparation au mariage. Nous rappelons les grands textes du Magistère, notamment l'Exhortation Apostolique Familiaris Consortio. En 1990, les évêques français ont publié un directoire pour l'Entretien pastoral en vue du mariage. En 1992, leur Assemblée plénière a encore travaillé sur la famille. Nous renvoyons aussi au numéro de juin 1994 de Documents-Episcopat intitulé : "Points de repère en pastorale sacramentelle : les sacrements de l'initiation chrétienne, le sacrement de mariage". Ces documents demeurent des références essentielles.

Nous sommes heureux de constater les aspects positifs de la situation présente : le prix attaché par nos concitoyens à la vie familiale, leur préoccupation pour l'éducation des enfants, l'augmentation du nombre des mariages en France depuis plusieurs années, la demande fréquente des jeunes adultes de marquer leur union par un mariage religieux, leur disponibilité à s'investir dans une préparation sérieuse, l'engagement de l'Eglise pour répondre à cette attente, en accueillant et en écoutant chacun avec bienveillance, enfin le témoignage donné par des célébrations de qualité.

En même temps, nous observons des changements préoccupants notamment dans le domaine social, culturel et éducatif : la vie commune sans mariage pendant un certain nombre d'années, l'anxiété causée par les instabilités sociales, l'augmentation des divorces et la crainte de l'échec, l'écart croissant entre chrétiens convaincus et candidats au mariage sans grande expérience chrétienne.

Plus peut-être qu'auparavant, le mariage éprouve les convictions des chrétiens. Pour certains, il est une occasion positive de reprendre contact avec leur communauté. Cela arrive notamment quand il s'agit de mariages entre chrétiens de différentes confessions. Nous souhaitons que de tels mariages contribuent à une meilleure connaissance entre les différentes communautés chrétiennes et favorisent un progrès vers l'unité.

C'est d'une tout autre manière que la foi des chrétiens est mise à l'épreuve lors des mariages interreligieux, notamment islamo-chrétiens. Nous encourageons les pasteurs et leurs collaborateurs à étudier les documents qui éclairent cette situation, en particulier dans le Directoire de 1990 et les instruments de travail du Secrétariat pour les Relations avec l'Islam.

Fréquemment aussi, les époux catholiques eux-mêmes diffèrent beaucoup dans l'expression de la foi et la participation à la vie de l'Eglise. Cet écart peut être un facteur d'éloignement du couple par rapport à l'Eglise. Il peut aussi favoriser la redécouverte de la foi chrétienne dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants. Il n'en reste pas moins que, pour ceux qui reçoivent les futurs époux, cette situation peut rendre le dialogue difficile.

Les présentes dispositions, adoptées par l'Assemblée plénière des Evêques, ne traitent pas toutes les questions relatives à la pastorale du mariage. Certaines appellent un travail ultérieur notamment au sujet de la pratique des sacrements : la pénitence et la réconciliation, l'eucharistie.

Dans le respect du droit canonique, ces dispositions soulignent seulement quelques aspects plus présents dans les préoccupations des pasteurs et des animateurs pastoraux. Elles essaient de formuler ces orientations de manière concise et concrète. Elles supposent un travail suivi dans les équipes diocésaines, les paroisses et les mouvements.

Orientations pastorales pour le mariage

Voici les 11 orientations des évêques de France pour la pastorale du mariage, publiées à l'issue de leur Assemblée plénière à Lourdes, qui s'est achevée le 9 novembre:

1- Nous appelons les éducateurs adultes (parents, catéchistes, aumôniers, enseignants, animateurs, etc.) à s'engager dans l'éducation affective et sexuelle des enfants et des adolescents en faisant connaître l'éthique chrétienne du

corps, du mariage et de la famille pour les préparer à un exercice responsable de leur sexualité. Il s'agit d'initier à la beauté de l'amour, à l'amitié et à la maîtrise de soi. Cet engagement suppose :

--des convictions fondées sur les caractéristiques spécifiquement humaines de la vie affective et sexuelle : respect de l'autre, rôle éducatif des interdits, engagement de toute la personne dans le don mutuel, estime de la chasteté comme chemin de liberté et de maturation, avant le mariage et tout au long de la vie conjugale ;

--une formation des éducateurs régulièrement actualisée ;

--la disponibilité pour le dialogue avec les jeunes dans les divers lieux d'accueil et de rassemblement ;

--une formation au sens critique à l'égard des messages sur la sexualité dans les expressions culturelles dominantes, comme par exemple : chansons, cinéma, radio et télévision, etc.

2- Nous invitons tous les candidats au mariage sacramentel, y compris ceux qui mènent déjà la vie commune, à vivre cet engagement public comme un événement décisif. Il exprime l'authenticité de leur amour mutuel. Il introduit une nouveauté radicale dans la vie de chacun des conjoints. Cette nouveauté est participation au mystère du don sans retour de Jésus-Christ à son Eglise. C'est dire que le mariage doit être préparé sérieusement.

Nous appelons à vérifier que chacun des conjoints est vraiment libre devant cet engagement, notamment en raison des implications éventuelles de leur situation antérieure.

3- En prenant le temps de les écouter personnellement, l'Eglise catholique accueille tous ceux qui demandent un mariage chrétien. Elle leur propose des moyens adaptés à leur situation pour progresser dans leur amour et cheminer dans la foi chrétienne.

L'Eglise catholique célèbre le mariage quand les conditions suivantes sont remplies :

- au moins l'un des deux conjoints doit être catholique ;
- aucun des conjoints ne doit être lié par un mariage antérieur valide ;
- ils doivent être vraiment libres dans leur consentement (liberté) ;
- l'homme et la femme s'engagent définitivement l'un envers l'autre (indissolubilité) ;
- ils veulent persévérer dans la fidélité de leur amour pour toute la vie (fidélité) ;
- ils acceptent la responsabilité d'être parents (fécondité).

4- Nous demandons à tous de participer à une préparation, si possible commune, pendant l'année qui précède leur mariage. Cette préparation au mariage permet aux futurs époux de préciser leur compréhension des éléments de la Déclaration d'intention qui définissent un mariage authentique : engagement libre, unique, définitif et ouvert à l'accueil responsable des enfants. Pour ceux qui les accompagnent dans cette réflexion, il ne s'agit pas seulement de vérifier une conformité des mots. Il faut aussi évaluer la crédibilité des propos. Dans la plupart des cas, l'échange sur les fondements du mariage sera d'autant plus libre et profitable qu'il comportera un temps de partage avec d'autres couples.

5- Le plus souvent, la préparation au mariage est, pour les fiancés, un moment important de leur vie. L'Eglise accueille avec joie leur demande de préparation et la prend au sérieux. C'est pourquoi les responsables pastoraux généraliseront la mise en place d'équipes de préparation au mariage, composées de laïcs et de ministres ordonnés. Chaque fois que cela est possible, la participation à une recollection ou à une retraite sera proposée.

L'importance de l'entretien particulier, de la rencontre personnelle avec chacun des fiancés ne sera pas oubliée. Les équipes de pastorale familiale des diocèses, elles-mêmes composées de laïcs mariés et de ministres ordonnés, ont la charge de proposer régulièrement aux acteurs de la préparation au mariage des moyens de réflexion et de formation.

6- Pour nous, catholiques, la préparation au mariage constitue un moment favorable pour redécouvrir le mystère de l'être humain, de sa vocation divine, de son désir de vie et de liberté. Membres d'une communauté ecclésiale, l'homme et la femme, à travers leur amour humain, peuvent suivre un chemin d'initiation à l'expérience chrétienne : écoute de la Parole de Dieu, prière, découverte de l'amour de Dieu et du don de soi.

Sur ce chemin, ils redécouvriront la dynamique de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale.

Chaque fois que le cas se présentera, on veillera à proposer le sacrement de la confirmation. Sa préparation se

déroulera dans un délai convenable, avant ou après la célébration du mariage.

7- La vie conjugale et familiale peut connaître des difficultés, voire des crises. Aujourd'hui beaucoup ne voient pas d'autres solutions que le divorce trop souvent présenté comme une issue pacifique. On est frappé de la rapidité avec laquelle une rupture est décidée et du peu de moyens de réflexion dont disposent les personnes confrontées à cette épreuve.

La préparation au mariage doit envisager ces hypothèses très clairement et pousser les conjoints à identifier les personnes qui pourraient les aider en cas de besoin, à les choisir éventuellement comme "témoins" de leur mariage. On veillera, de même, à leur fournir des informations précises et utilisables sur les mouvements familiaux ou les groupes de foyers.

Les services diocésains de pastorale familiale et les mouvements spécialisés ouvriront des lieux d'accueil et de dialogue pour les époux confrontés à des crises graves.

8- Dans le sacrement de mariage, les options proposées par le rituel permettent de construire la célébration en tenant compte des situations particulières. Aussi, les lectures seront-elles choisies parmi les textes bibliques liturgiques. L'éventuel accompagnement choral et musical sera pris parmi les répertoires de musique et de chants religieux.

Si, dans des circonstances particulières, des éléments d'une autre nature étaient demandés, ils pourraient trouver place avant ou après la célébration liturgique proprement dite.

9- Tout divorce implique des souffrances. Nous ne jugeons pas celles et ceux qui y ont recours ou qui y sont contraints.

Par fidélité au caractère unique et définitif de leur mariage, certaines personnes divorcées choisissent de ne pas se remarier. Nous reconnaissons la grandeur de ce choix conforme à l'appel de l'Évangile.

D'autres décident de contracter une nouvelle union civile. Certaines veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. Une telle prière ne peut pas prendre la forme d'une célébration, laquelle présenterait les signes extérieurs d'un mariage sacramentel.

Par respect de la cohérence entre les deux sacrements de l'Alliance, l'eucharistie et le mariage, l'Église leur propose différents modes de participation à sa vie ainsi que des moyens d'accompagnement pour un cheminement spirituel.

10- Quand un couple demande la célébration conjointe de son mariage et du baptême de son (ou ses) enfant(s), il est préférable de distinguer les deux démarches sacramentelles. Si des motifs particuliers conduisent exceptionnellement à accepter la célébration conjointe, on veillera à respecter le sens de chaque sacrement.

11- Dans certaines paroisses, les demandes de mariage se trouvent regroupées sur quelques samedis de l'été et, de plus, dans les mêmes églises. Pour préserver la dignité et la qualité des célébrations, pour éviter aux prêtres et aux diacres d'accumuler des célébrations successives, ceux-ci ne célébreront pas plus de deux mariages chaque samedi.

En cas d'impossibilité, plusieurs solutions sont envisageables :

- proposer de changer la date prévue, soit pour un vendredi après-midi ou un autre jour, soit pour un autre samedi, éventuellement dans le cadre d'une célébration dominicale ;
- faire appel à un confrère, prêtre ou diacre, pour célébrer dans la paroisse souhaitée ou dans une autre paroisse ;
- avec l'accord du curé, faire appel à un prêtre ou un diacre ami des familles ;
- proposer de garder la date et le lieu et de célébrer plusieurs mariages ensemble.

Le délai de préparation d'un an facilitera ces arrangements nécessaires